

IDEX Paris-Saclay – Action Formation

Notes de la réunion du 10 avril 2013 au MESR

La réunion a été organisée par Jean-Michel Jolion à la demande de Claude Chappert. L'objet principal était d'éclaircir la méthodologie et le calendrier à suivre pour la demande d'accréditation des formations qui seront portées par l'Université Paris-Saclay dans le prochain contrat quinquennal.

La présente note est un relevé des principaux points discutés.

MESR	
Jean-Michel Jolion	Chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle – DGESIP
Dominique Pistorio	Chef du département des habilitations et des accréditations
IDEX Paris-Saclay	
Claude Chappert	DG FCS Campus-Paris-Saclay
Elisabeth Dufour-Gergam	Directrice déléguée à la Formation de l'IDEX Paris-Saclay

La nouvelle politique « Masters » du MESR

Claude Chappert et Elisabeth Dufour-Gergam commencent par présenter les grands objectifs de l'IDEX Paris-Saclay en matière de formation, la méthodologie utilisée dans les groupes de travail pour la structuration de l'offre de formation niveau Master, et l'avancée dans la création d'un Collège doctoral unique sur le périmètre de Saclay.

Jean-Michel Jolion et Dominique Pistorio énoncent ensuite quelques faits bruts sur la nouvelle politique de formations niveau Master impulsée par le MESR :

- 1) la spécialité disparaît sous sa forme actuelle (M2 conduisant à la délivrance du diplôme). Elle ne sera plus mentionnée sur le Diplôme (plus de 5600 intitulés de diplôme Master actuellement).
- 2) le diplôme de Master fera référence à la seule Mention.
- 3) le parcours de l'étudiant au sein de la Mention sera décrit sur le « supplément au diplôme », qui détaille les compétences acquises. Ce supplément, déjà légal, devient une pièce déterminante du diplôme de Master.
- 4) les intitulés des Mentions devront se référer à une nomenclature nationale en cours d'élaboration, et qui devrait comporter au plus une centaine d'intitulés. La nomenclature définitive sera rendue officielle à la rentrée 2013.

La discussion porte ensuite sur ce que souhaite le MESR dans l'élaboration des nouvelles offres de formation Master en vue de la procédure d'accréditation pour les établissements de la vague E.

Au vu de la présentation par Elisabeth Dufour-Gergam, Jean-Michel Jolion et Dominique Pistorio valident notre approche sur l'élaboration de l'offre de formation Paris-Saclay, qu'ils jugent tout à fait en phase avec leurs attentes.

Le MESR attend en effet, en vue de la procédure d'accréditation, que les établissements procèdent à la définition d'une véritable architecture détaillée de leur nouvelle offre de formation, qui conduise à une refonte et pas un simple ré-habillage.

Processus d'accréditation pour les formations Paris-Saclay

Le processus exact qui va conduire à l'accréditation des établissements de la vague E n'est pas encore complètement défini, il devrait l'être au début de 2014. En attendant, les services du MESR sont prêts à nous aider à concevoir la future architecture de l'offre Paris-Saclay. Le contact est Mme Pistorio.

Dès maintenant, le MESR nous encourage à contacter officiellement l'AERES pour expliquer l'ambition du projet « Université Paris-Saclay » de refondre complètement l'offre de formation sur le site, et la nécessité de prendre en compte le délai nécessaire à la création de l'établissement public « Communauté d'universités et d'établissement » au titre de la future loi en cours de discussion, qui devrait être promulguée à la rentrée 2013.

Le calendrier suivant est envisagé :

- le processus de l'AERES ne concerne dans une première étape que l'évaluation de l'offre actuelle des établissements partenaires.
 - le 3 Juin 2013, chaque établissement doit rentrer sur PELICAN la liste des formations qui devront être évaluées, pour permettre à l'AERES d'anticiper le processus d'évaluation.
 - le 15 Octobre 2013, chaque établissement devra rendre à l'AERES le rapport détaillé sur les formations à évaluer. A ce stade, selon l'avancement du processus d'accréditation, chaque établissement pourra déposer en même temps un premier document présentant la nouvelle architecture de l'offre de formation de l'Université Paris-Saclay et de ses partenaires, dans le but de faciliter l'évaluation de l'offre actuelle en proposant une vision sur son évolution.
- au fur et à mesure de l'avancement du processus d'élaboration de l'architecture de formation Paris-Saclay, des discussions seront régulièrement programmées avec le MESR pour valider nos options de travail.
- tout doit être fait pour pouvoir déposer le dossier final d'accréditation consolidant l'architecture totale de l'offre de formation sur le périmètre de la future Université Paris-Saclay avant la fin Février 2014. L'Université Paris Saclay présentera son propre dossier concernant les formations qu'elle portera, les autres établissements partenaires présentant leur dossier pour les formations dont ils continuent à assurer le portage. Ces dépôts de dossiers se feront de manière concomitante, en affichant clairement la politique coordonnée du site Paris-Saclay.

Une réunion au MESR est prévue fin avril-début mai pour informer les établissements de la vague E sur la nouvelle procédure d'accréditation, à laquelle Elisabeth Dufour-Gergam devrait participer.

Questions diverses

Jean-Michel Jolion et Dominique Pistorio répondent ensuite à un certain nombre de questions sur des points d'intérêt de l'Université Paris Saclay :

- Les partenaires de l'Université Paris Saclay souhaiteraient que sur le diplôme des formations de Master délivré par l'UPSa apparaisse le logo de l'UPSa et que l'établissement d'inscription soit clairement mentionné. Si possible, 3 signatures seraient apposées : celle du président de l'UPSa et celle du Recteur (procédure normale), et celle du Président ou directeur de l'établissement qui inscrit l'étudiant. *Le MESR nous donnera une réponse très bientôt sur ce point.*
- Il est impossible de s'inscrire deux fois à un même diplôme. La disparition des spécialités pose le problème des M2 de préparation à l'agrégation rattachés à des mentions disciplinaires, interdisant alors aux étudiants de continuer dans un autre parcours de la même mention au cours d'une année supplémentaire. *Le MESR est conscient du problème et ses services travaillent sur cette question.*
- La liste d'intitulés de mentions provisoire qui a été récemment diffusée laisse entrevoir des configurations très différentes d'une discipline à une autre. Dans les certains domaines disciplinaires où la liste est très longue, certains intitulés correspondent à des spécialités d'aujourd'hui dans les établissements de Paris Saclay. Il y a un risque de voir des étudiants s'enfermer dès le S2 dans une spécialisation qui au final peut-être ne lui conviendra pas, sans retour en arrière possible. *Le MESR précise que les intitulés de mention doivent correspondre à la diversité de l'ensemble des établissements du territoire national et pas uniquement aux grosses structures. Des spécificités de site peuvent nécessiter des intitulés restrictifs. Par contre, effectivement, si il a le choix sur le site, l'étudiant ne doit pas s'enfermer dans une thématique ou discipline pointue dès le départ. Plusieurs schémas de configurations de mention peuvent être entrevus notamment avec des modules communs de S1 ou S2 entre deux mentions. On peut penser que des schémas de mention en Y ou en râteau sont tout à fait applicables.*
- Quand est envisagée la rentrée des licences pour lesquelles les établissements auront reçu l'accréditation ? *Le MESR espère que cette rentrée pourra être effective dès septembre 2014 car les intitulés de mentions de Licence ne devraient plus beaucoup évoluer.*
- Aujourd'hui la plupart des co-habilitations entre établissements se fait uniquement au niveau d'une spécialité de master. Comment cela se passera-t-il à partir de 2015 puisque les spécialités de master n'existeront plus ? *Effectivement, le MESR confirme que ce schéma n'est plus envisageable. Il pourra s'agir d'une co-accréditation au niveau d'une mention si chaque établissement propose le même intitulé. Dans le cas spécifique des établissements de la vague D, avec lesquels les établissements de Paris Saclay ont beaucoup de formations co-habilitées (niveau S3 et S4), cela pourra être envisagé car*

la vague D devra aussi utiliser dès 2015 la nomenclature nationale liée aux mentions de master. Dans le cas où l'intitulé de mention n'est pas identique au sein des deux établissements, ou que la mutualisation des enseignements ne concerne qu'un très faible nombre de modules au sein de la mention, plutôt qu'une co-accréditation il pourra être mise en place une convention de partenariat entre les établissements pour régler la participation croisée des enseignants et la gestion de l'inscription des étudiants. Enfin, l'Université Paris-Saclay pourra, en tant que « communauté d'université et d'établissements », représenter l'ensemble de ses membres dans le cadre de co-accréditations ou conventions avec des établissements extérieurs.